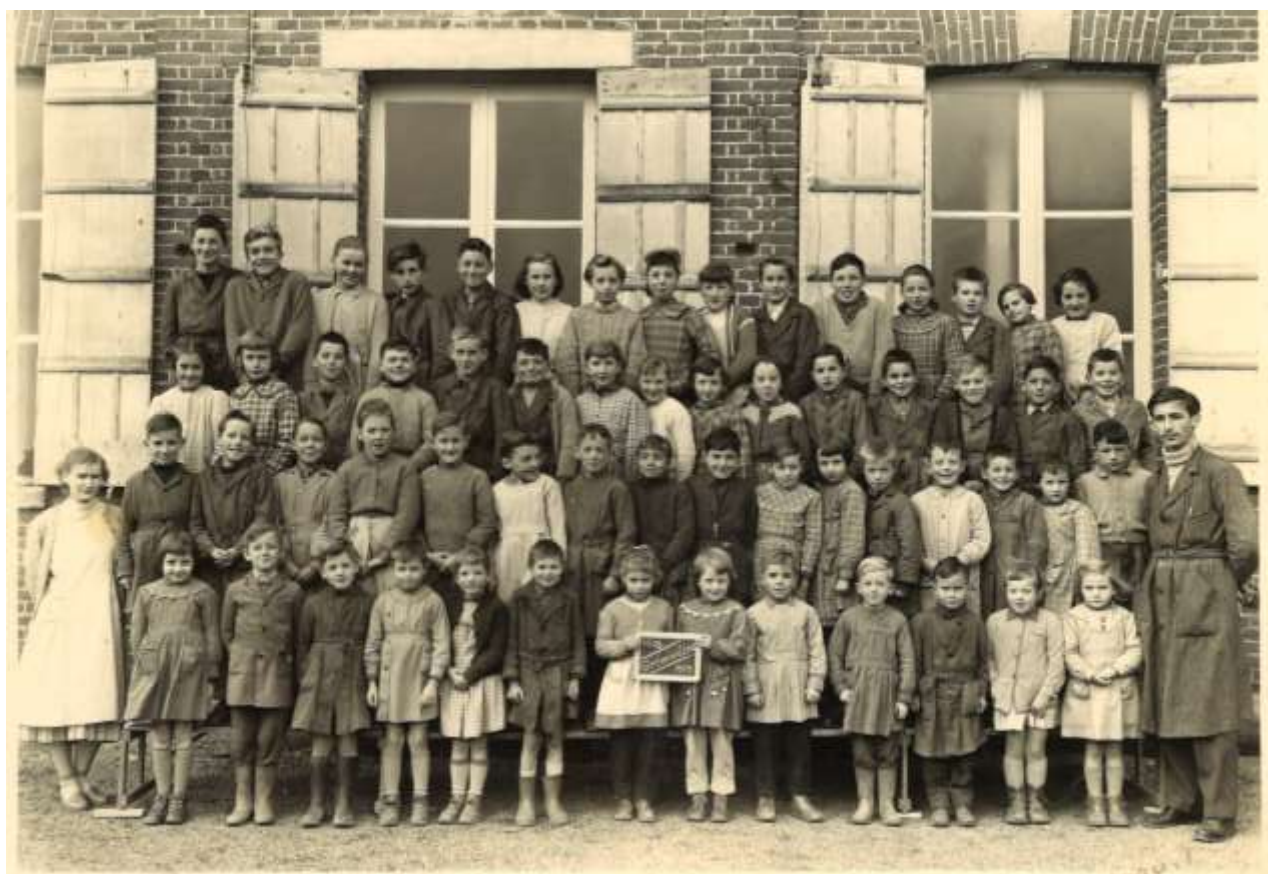


# GREMEVILLERS *Gazette*

---

GREMEVILLERS INFOS N° 21

Janvier 2017



La classe de Grémévillers Année scolaire 1958-1959

Le Maire, les membres du Conseil municipal et le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017. Des vœux de bonheur, de succès et de santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

## *Grémévillers Gazette*

Une publication municipale gratuite

Responsable d'édition : BERNARDIN Joël

Mairie de GREMEVILLERS

Tel : 03 44 82 41 34 Fax 03 44 82 60 80

Mail : [mairie.gremevillers@orange.fr](mailto:mairie.gremevillers@orange.fr)

Comité de rédaction

AREVALO Emilie

ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian,  
LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET  
Jacques, BLOND Éric, BAILLY Jean-  
Claude

## *Mairie de Grémévillers*

6 rue Saint Rémy  
60380 Grémévillers

### Permanences du secrétariat :

Mardi de 11 h à 12 h

Mardi de 17 h à 19 h

Vendredi de 17 h à 19 h

### Permanence Bibliothèque :

Mardi de 18 h à 19 h

Vendredi de 17 h à 19 h

## **SOMMAIRE :**

|                                                               |             |
|---------------------------------------------------------------|-------------|
| - C'est bon à savoir                                          | Page 2-4    |
| - Etat civil                                                  | Page 5      |
| - Les réalisations 2016                                       | Page 6      |
| - Présentation du site de la commune                          | Page 6 à 10 |
| - La vie scolaire                                             | Page 11     |
| - La cantine                                                  | Page 12     |
| - CCAS                                                        | Page 13     |
| - Le père Noël                                                | Page 14     |
| - Les fêtes des voisins                                       | Page 15-16  |
| - La Bibliothèque Municipale                                  | Page 17     |
| - Comptes rendus du Conseil Municipal                         | Page 18-31  |
| - Le Comité des Fêtes                                         | Page 32-33  |
| - L'association des parents d'élèves                          | Page 34     |
| - Le Bouquet de Plume                                         | Page 35     |
| - A la rencontre de nos entrepreneurs* : <i>NOLLET Samuel</i> | Page 36     |
| - Quizz                                                       | Page 37     |

\* Entrepreneur, Artisan et Auto-Entrepreneur, cet emplacement vous est réservé. Si vous souhaitez présenter votre entreprise dans les prochains numéros de la Gazette, inscrivez-vous en mairie.

Les membres de la commission remercient en particulier les personnes suivantes pour la rédaction des articles:

Le bouquet de Plume : Nicole PATINIER et Emilie AREVALO

A la rencontre de nos entrepreneurs : Samuel NOLLET



## *C'est bon à savoir !!*

### *Les actualités...*

#### ➤ **Location de la salle :**

La salle de la cantine peut être louée. Cette location est réservée uniquement aux habitants de la commune. La vaisselle n'est pas prévue dans cette location.

Le prix de la location est de 160 € pour un week-end et de 80 € pour une journée (Vin d'honneur, par exemple).

A la réservation, il vous sera demandé :

Un chèque de la valeur de la réservation,

Un chèque de caution de 700€,

Une attestation de votre assurance responsabilité civile.

Si vous voulez de la vaisselle, le comité des fêtes de Grémévillers en loue. Pour cela, il suffit de vous rapprocher des membres du comité des fêtes.

Un règlement existe pour la location de la salle. Ce règlement est disponible sur le site internet de la commune.

NB : Le prix de la location et de la caution sont révisables tous les ans.

#### ➤ **Inscription école maternelle pour la rentrée 2016-2017 :**

Les inscriptions pour l'école maternelle à la rentrée 2017/2018 auront lieu du 31 Janvier au 10 Février aux horaires d'ouvertures du Secrétariat de la Mairie. Les parents devront se présenter avec leur livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant.

#### ➤ **Election présidentielle :**

Le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le **dimanche 23 avril** et le second tour se déroulera quinze jours plus tard soit le **dimanche 7 mai 2017**.

La durée du mandat présidentiel est de 5 ans.

#### ➤ **Elections législatives :**

Elles auront lieu les **dimanches 11 et 18 juin prochains**. Les 577 députés seront élus pour 5 ans.

#### ➤ **Carte nationale d'identité : *Attention !!!***

A compter de mars prochain, vous ne pourrez plus déposer votre dossier de carte nationale d'identité en mairie de Grémévillers ni même venir la retirer.

En effet, le décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016 dispose qu'il sera procédé au recueil des empreintes digitales, à la numérisation de la photographie du visage et des différents documents relatifs au dossier.

Vous devrez, comme pour les passeports, vous rendre dans les mairies équipées de matériels permettant le traitement des demandes (Beauvais, Grandvilliers etc.)

Le site internet de Grémévillers ([www.gremevillers.fr](http://www.gremevillers.fr)) sera mis à jour régulièrement. Vous accéderez aux nouvelles informations (lieu de dépôt/retrait des dossiers, horaires d'ouverture des mairies, liste des justificatifs nécessaires...). A terme, vous aurez la possibilité, comme pour les passeports, d'effectuer une pré-demande en ligne. La mairie de Grémévillers est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

**Rappel** : la validité d'une carte nationale d'identité d'une personne majeure est de 15 ans et celle d'une personne mineure est de 10 ans.

En cas de voyage dans un pays étranger :

- Certains pays acceptent la carte d'identité comme document de voyage, mais n'acceptent pas la règle des 15ans. Il est donc possible de la refaire en justifiant le déplacement dans le pays.
- Enfin d'autres pays n'acceptent qu'un passeport valide. Il est possible de vérifier la liste de ces pays ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)) ou auprès de la mairie.

### ➤ **Passeport :**

#### ✓ *Préparer sa demande en ligne*

Il est désormais possible de remplir un formulaire en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> puis cliquer sur "*Réaliser une pré-demande passeport*". Si vous ne possédez pas de compte, il faut en créer un avant de saisir votre pré-demande.

Lorsque vous vous rendrez à la mairie celle-ci récupérera vos données grâce à votre numéro de pré-demande. Elle finalisera votre dossier en vérifiant les pièces justificatives et recueillera vos empreintes digitales et votre photographie.

Grâce à cette pré-demande vous n'aurez pas besoin de vous munir d'un document Cerfa.

#### ✓ *Achat en ligne du timbre fiscal*

Il est possible d'acheter en ligne, avec une carte bancaire, le timbre fiscal pour votre demande de passeport. <https://timbres.impots.gouv.fr>

### ➤ **Autorisation de sortie de territoire :**

L'autorisation de sortie de territoire supprimée en 2013 est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Le nouveau dispositif est différent de celui ayant existé antérieurement. Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Ce document est indispensable lorsqu'un mineur voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents ou d'une personne détentrice de l'autorité parentale. En cas de voyage à l'étranger le mineur devra détenir :

❖ Sa pièce d'identité valide : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr))

❖ La photocopie (recto-verso) du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie de territoire : carte d'identité ou passeport

❖ Une autorisation de sortie de territoire renseignée sur un imprimé CERFA n°15646\*01 accessible à l'adresse [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646) sur le site de Grémévillers ou en mairie de Grémévillers aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le passeport seul ne suffira pas.

- **A compter du 22 mars 2017** : *A vélo, port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans*

A partir du 22 mars prochain, qu'ils soient conducteurs ou passagers d'un vélo, les enfants de moins de 12 ans devront porter un casque certifié.

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).



## Etat Civil

### Naissances :

|                |                          |
|----------------|--------------------------|
| Le 19 Février  | Arthur <b>LAMBERT</b>    |
| Le 29 Avril    | Naömy <b>DOHR</b>        |
| Le 25 Octobre  | Nathan <b>BERGHEAUD</b>  |
| Le 26 Octobre  | Sihem <b>SAADA</b>       |
| Le 25 Novembre | Ana et Ema <b>BERTIN</b> |



Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.

### Mariage :



Aucun mariage n'a été célébré cette année dans notre commune.

### Décès :

|                |                                                        |
|----------------|--------------------------------------------------------|
| Le 12 Mars     | Monsieur Philippe <b>HAUDEBOURG</b>                    |
| Le 23 Juin     | Monsieur Yves <b>FICOT</b>                             |
| Le 02 Novembre | Monsieur Michel <b>BRABANT</b>                         |
| Le 11 Novembre | Madame Charlette <b>DELAMARRE</b> épouse <b>DURIER</b> |



Nous renouvelons nos condoléances aux familles.

## *Les réalisations 2016*

Suite à de nombreuses plaintes à la mairie, la réglementation municipale en matière de circulation a été modifiée. En effet, des STOP à Frétoy ont été installés pour faire diminuer la vitesse. Des zones 30Km/h ont été instaurées au niveau des arrêts de car pour assurer la sécurité des enfants et des accompagnants.

Cette année, la commune a investi dans de nouvelles illuminations de Noël et dans un photocopieur. Le conseil a aussi décidé, afin de renouveler le matériel et améliorer les conditions de travail de l'employé communal, d'acheter une tronçonneuse et un souffleur.

Au niveau des travaux, un local pour le comité des fêtes a été réalisé. De plus, les travaux dans l'ancien local des pompiers ont commencé. Ce bâtiment deviendra un local périscolaire qui servira à effectuer la motricité de nos chères petites têtes blondes mais aussi, à accueillir les activités des TAP.

Les radiateurs de la cantine ont été changés.

Les derniers chantiers de l'assainissement ont été terminés. La distribution du plan et de l'attestation de conformité se fera en Février.

Enfin, cette année un site internet a été créé ([www.gremevillers.fr](http://www.gremevillers.fr)). Vous trouverez ci-dessus la présentation de celui-ci.

## *Présentation du site de la commune*

Depuis Septembre, la commune s'est dotée d'un site internet. Ce site doit être un lien entre la commune et vous. La commission communication a souhaité, en plus de la Gazette, mettre un outil moderne à votre disposition pour vous informer, échanger avec les habitants de notre commune de façon rapide. Ce site internet a également vocation à valoriser notre village et le rendre attractif à de nouveaux arrivants. Régulièrement, des informations sont mises à disposition dans la rubrique « Actualités » (Voir présentation ci-jointe). Une seule Gazette sera distribuée annuellement au mois de Janvier. **Cette Gazette sera consultable sur le site internet. Si vous ne souhaitez plus avoir la Gazette en support papier, vous pouvez adresser un courriel ou passer à la mairie pour nous le signaler.**

Le site se décompose en 4 parties. Les 4 pages suivantes décrivent le plan du site internet.

La commission reste ouverte à toutes les remarques, propositions pour faire évoluer ce site. N'hésitez pas à nous envoyer un courriel...



| Accueil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Municipalité                                                                                                           | Vie Locale | Informations pratiques |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| <p>Actualités :</p> <p></p> <p>*****</p> <p>Démarches administratives</p> <p>*****</p> <p>Assistantes maternelles</p> <p>Ecoles</p> <p>Cantine scolaire</p> <p>Guide des nouveaux habitants</p> <p>*****</p> <p>Bibliothèque municipale</p> <p>*****</p> <p>Associations</p> <p>*****</p> <p></p> <p>*****</p> <p>Artisans/commerçants de la commune</p> <p>*****</p> <p>Conseil Municipal</p> <p>Commissions Communales</p> <p>Comptes rendus des Conseils Municipaux</p> <p>*****</p> <p>Historique</p> <p>*****</p> | <p>Information sur:</p> <p>les horaires d'ouverture de la mairie</p> <p>les adresses</p> <p>le numéro de téléphone</p> |            |                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>En cliquant sur le titre ou l'icône, vous accédez directement à l'information souhaitée</p>                         |            |                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Le mot du Maire</p>                                                                                                 |            |                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Présentation de la commune</p>                                                                                      |            |                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Actualités:</p> <p>Ce paragraphe est mis à jour régulièrement.</p>                                                  |            |                        |



| Accueil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Municipalité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Vie Locale | Informations pratique |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|
| <p><b>Comptes rendus des conseils municipaux</b></p> <p><a href="#">CM du 08/07/2015</a></p> <p><a href="#">CM du 15/09/2015</a></p> <p><a href="#">CM du 16/12/2015</a></p> <p><a href="#">CM du 14/01/2016</a></p> <p><a href="#">CM du 11/02/2016</a></p> <p><a href="#">CM du 25/03/2016</a></p> <p><a href="#">CM du 07/06/2016</a></p> <p><a href="#">CM du 20/09/2016</a></p> <p>*****</p> <p><b>Commissions communales</b></p> <p><a href="#">Répartition des membres</a></p> <p>*****</p> <p><b>Gazettes</b></p> <p><a href="#">Janvier 2016</a></p> <p><a href="#">Juillet 2015</a></p> <p><a href="#">Janvier 2015</a></p> <p>*****</p> | <p>Présentation des membres du Conseil Municipal</p> <p><i>En cliquant sur le titre, vous accédez directement au compte rendu du conseil municipal</i></p> <p>Un peu d'histoire....</p> <p><i>En cliquant sur le titre, vous accédez directement sur la Gazette souhaitée.</i></p> <p><i>Evolution de la population de 1793 à aujourd'hui</i></p> <p><i>En cliquant sur le titre, vous accédez directement à la liste des conseillers depuis 1953</i></p> <p><a href="#">Liste des Conseillers depuis 1953</a></p> |            |                       |



| Accueil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Municipalité                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Vie Locale | Informations pratiques |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| <p><i>Bibliothèque Municipale</i></p> <p>*****</p> <p><i>Associations</i></p> <p>*****</p> <p><i>Assistantes Maternelles</i></p> <p>****</p> <p><i>Ecoles</i></p> <p>*****</p> <p><i>Comptes-rendus réunion<br/>SIRS</i></p> <p>CR CS du 17/03/2016</p> <p>CR CS du 06/09/2016</p> <p>*****</p> <p><i>Comptes-rendus des<br/>Conseils d'Ecole</i></p> <p>CR CE 12/10/2015</p> <p>CR CE 01/02/2016</p> <p>CR CE 20/06/2016</p> <p>*****</p> | <p>Des informations sur la bibliothèque</p> <p>En cliquant sur le titre, vous accédez directement à l'information souhaitée.</p> <p>Un mot sur les associations de la commune</p> <p>Vous trouverez dans cette partie, des articles relatifs à la petite enfance, à l'enfance, sur la cantine et sur le périscolaire.</p> |            |                        |



| Accueil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Municipalité                                                                                   | Vie Locale | Informations pratiques |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| <div>Démarches administratives:</div> <div><a href="#">Actes d'état civil (naissance, mariage, décès)</a><br/><a href="#">Carte nationale d'identité</a><br/><a href="#">Passeport</a><br/><a href="#">Recensement militaire</a><br/><a href="#">Inscription sur les listes électorales</a><br/><a href="#">Autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire...)</a></div> <div>*****</div> <div>Adresses utiles :</div> <div>Vous trouverez ci-dessous certaines adresses utiles.</div> | Un petit article concernant les nouveaux arrivants....                                         |            |                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Les collectes des déchets et son calendrier                                                    |            |                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <div>Renvoi vers les pages du site <a href="#">service-public.fr</a></div>                     |            |                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Tout savoir sur la location de la salle de la cantine<br>(Réservé aux personnes de la commune) |            |                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Quelques rappels de règles qui peuvent améliorer le climat général....                         |            |                        |
| Une présentation des artisans de notre commune :<br>Cet article reste en cours d'élaboration. Nous attendons votre accord pour faire partie de la liste (artisans, entrepreneurs, auto-entrepreneurs, etc...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                |            |                        |

## La vie scolaire

Février 2016, nous apprenions qu'un risque de fermeture de classe est envisagé pour la rentrée de septembre. Grâce à la mobilisation de tous, nous avons pu faire annuler cette décision.



Malheureusement ce risque reste encore d'actualité pour cette année. Nous restons vigilants...

Le nombre d'enfants à la rentrée de septembre était de 134 enfants.

A Grémévillers, les 88 enfants sont répartis en 4 classes à 2 ou 3 niveaux comme suit:

Maternelle Très Petite Section, 3 enfants de 2 ans et demi.

Maternelle Petite Section, 13 enfants de 3 à 4 ans.

Maternelle Moyenne Section, 17 enfants de 4 à 5 ans.

Maternelle Grande Section, 23 enfants de 5 à 6 ans.

CP, 13 enfants de 6 à 7 ans.

CE1, 19 enfants de 7 à 8 ans.

Le personnel enseignant est composé de Mmes Johanna DUHAMEL, Catherine GOIS, Christelle LEFEBVRE et M. Antony SZKUDLAREK.

A Morvillers, les 46 enfants sont répartis en 2 classes de 1 ou 2 niveaux comme suit:

CE2, 16 enfants de 8 à 9 ans.

CM1, 10 enfants de 9 à 10 ans.

CM2, 20 enfants de 10 à 11 ans.

Les enseignants sont Mme Sandrine LALOUX et M. Nicolas GONTHIER.

Les représentants des parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2016/2017 sont pour:

Les Classes de Grémévillers:

Titulaires: Mmes Adeline SIEMIENEC, Audrey TORCHY et Véronique VANLAYES et M. Fabrice LUGINBÜHL.

Les Classes de Morvillers :

Titulaires: Mmes. Delphine SANZ et Sylvie WATELLET.

## *Zoom sur la cantine scolaire :*

La cantine scolaire est gérée par le SIRS. Elle distribue une centaine de repas par jour soit pour chaque année entre 14000 et 15000 repas. Nous utilisons, dans la mesure du possible, des produits que nous achetons localement :

- \* Produits frais (Crème, Yaourts, Fromages) : Etablissement Rousselle de Beauvais
- \* Epicerie : Promocash à Beauvais
- \* Fruits et légumes de saison : Dreumont à Grémévillers
- \* Boucherie : Lino de Souza Carvalo de Gournay-en-bray
- \* Fromages : GAEC de la chapelle de St Jean à Grémévillers
- \* Pains : Boulangerie des Halles de Marseille-en-Beauvaisis.

Le prix du repas est de 3,20€. Il permet de payer les fournitures alimentaires. Les frais de structures et de personnel sont pris en charge par la collectivité au travers de la commune et du SIRS. Cet hiver les radiateurs ont été changés pour remplacer les anciens âgés de 15 ans.

Le personnel qui encadre les enfants lors du passage à la cantine est :

- \* Séverine CONSTANT
- \* Amandine BAZILLE
- \* Anne-Marie FAUVELLE
- \* Morgane BLOND
- \* Marion LE RUZ.

La préparation des repas est assurée par Catherine HAIE.

La gestion administrative de la cantine est assurée par Emilie AREVALO.

Le personnel de la  
cantine



Le repas  
de Noël



## Le CCAS

### ➤ Le repas :

Le samedi 26 Novembre, comme tous les ans, les personnes de plus de soixante-cinq ans sont invitées par les membres du CCAS et le Conseil Municipal au repas de fin d'année. Une cinquantaine de personnes a répondu à l'invitation.

Après avoir observé une minute de silence, à la mémoire des personnes décédées au cours de l'année 2016, les convives ont apprécié le repas préparé par Micro Gourmet Paris et passé un agréable après-midi.



Un quizz de 10 questions sur Grémévillers a été proposé aux participants. M. Rémi BEAUDOIN avec 7 bonnes réponses et après tirage au sort (3 exæquos) a été déclaré gagnant. Un colis de produits locaux (Légumes, Fromages, Volaille) lui a été remis.

Les doyens d'âge présents à cette journée, Mme Jacqueline DEHODENG et M. Marcel LEULLIER ont reçu eux aussi, un colis de produits locaux. Vers 18h chacun est reparti vers ses occupations en souhaitant se retrouver l'an prochain.

Les doyens de l'assemblée  
et le gagnant du quizz



### ➤ Le colis :

Comme tous les ans, les membres du CCAS et du conseil municipal ont distribué un colis gourmand aux personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale. Cette distribution s'est effectuée le 17 Décembre en matinée. De nombreux remerciements ont été effectués. Cette marque de sympathie touche les membres du CCAS et du conseil qui ont apportés les colis.

## *Le Père Noël a rendu visite aux enfants*

Depuis 3 ans maintenant, nous avons le plaisir d'avoir le Père Noël qui a rendu visite aux enfants de Grémévillers, Frétoy et Choqueuse, le samedi 24 Décembre dans la matinée.

Monsieur Alain BAHUCHET a été choisi une nouvelle fois par le Père Noël pour effectuer sa distribution de friandises et saluer les petits enfants mais aussi les plus grands. Cette manifestation a rencontré un grand succès.



Nous renouvelons nos remerciements à Monsieur BAHUCHET pour avoir accepté cette mission, très importante aux yeux de tous et la mise à disposition gracieuse, du cheval et de la calèche.



## La fête des voisins :

### \* A Grémévillers :

Pour la fête des voisins, le Vendredi 27 mai, les habitants de Grémévillers (Le bourg), se sont retrouvés dans l'ancien bâtiment de Pompiers, à l'abri des intempéries. Cette année, au nombre de 28 avec les enfants, c'est un peu plus chaque année.



Chacun a donné de sa personne. Un beau buffet froid, confectionné par les femmes et l'installation des tables par les hommes. La soirée fut très agréable, la découverte de nouveaux habitants en toute convivialité. **Le rendez-vous est pris pour le dernier Vendredi du mois de mai.** Les participants remercient tous les organisateurs pour cette soirée sympathique. Un grand merci aux organisateurs.

### \* A Choqueuse:

C'est avec un grand plaisir que les habitants du hameau de Choqueuse se sont retrouvés pour la fête des voisins le 12 juin. Malgré le temps pluvieux et frais, une quarantaine de personnes a répondu présent pour partager le repas que chacun avait apporté avec une ambiance festive. Chacun est reparti en se donnant rendez-vous l'année prochaine. **(Rendez-vous est pris pour le dernier Samedi du mois de mai).**

### **\* A Frétoy :**

Le vendredi 27 mai 2016, les habitants de Frétoy se sont de nouveau donnés rendez-vous à l'occasion de la fête des voisins.

Environ une cinquantaine de personnes étaient présentes à la ferme de la Frette pour partager un moment de convivialité autour de mets préparés par les participants.

Chacun a apporté un plat salé ou une boisson ou un dessert. Cette soirée a permis d'échanger et mieux se connaître entre voisins.

Les organisateurs remercient monsieur Bahuchet (la ferme de la Frette : [www.abahuchet.fr](http://www.abahuchet.fr)) d'avoir accepté d'organiser cette soirée dans ses locaux ainsi que les participants qui ont répondu à l'invitation.



## La bibliothèque Municipale

### *Les Activités 2016*

**NOS TEMPS FORTS :** l'accueil des classes par Madame Pattinier tout au long de l'année pour faire découvrir la lecture aux enfants au moyen de choix judicieux de livres, cela emmène les enfants dans l'imaginaire ou au contraire leur explique la réalité de la vie au moyen de mots et images qui n'appartiennent qu'à eux seuls.

Cette année pour la semaine du goût nous vous avons proposé une lecture sur la soupe aux cailloux, avec un quizz sur les sorcières et une dégustation de soupe. Vous avez été assez nombreux à répondre présents à cette animation et nous vous en remercions.



Puis nous vous avons proposé un conte mis en Scène par Michel Fontaine sur « le vieil homme et la mer » d'Ernest Hemingway. Nous avons beaucoup apprécié l'énergie et le talent de ce Monsieur qui nous a fait revivre cet épisode comme si nous y étions...



Voilà pour nos temps forts....

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte le mardi et vendredi de 17 heures à 19 heures n'hésitez pas à nous rejoindre...

## *Les comptes rendus des réunions du conseil Municipal*

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le quatorze Janvier, à dix-neuf-heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mm ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie et GODIN Sandrine.

**Absent** : Mr BRISSE Joseph représenté par Mr BLOND Eric

Monsieur LEULLIER Christian est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

#### 2016-01

#### I – DECISION MODIFICATIVE n°7 AU BP 2015 : Annule et remplace la DM n°5 au BP 2015 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au virement des fonds de crédit suivants :

***Crédits à ouvrir en dépenses de fonctionnement :***

|     |                                |          |
|-----|--------------------------------|----------|
| 023 | 023 (Vir section investissemt) | + 85 000 |
|-----|--------------------------------|----------|

***Crédits à ouvrir en recettes d'investissement :***

|     |                                      |          |
|-----|--------------------------------------|----------|
| 021 | 021 (vir de la section d'exploitat°) | + 85 000 |
|-----|--------------------------------------|----------|

***Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement :***

|     |                        |         |
|-----|------------------------|---------|
| 021 | 21538 (Autres réseaux) | +85 000 |
|-----|------------------------|---------|

***Crédits à réduire en dépenses de fonctionnement :***

|     |                                 |          |
|-----|---------------------------------|----------|
| 011 | 61522 (Bâtiments)               | - 9 500  |
|     | 61523 (Voies et réseaux)        | - 65 000 |
|     | 616 (Primes d'assurance)        | - 1 500  |
|     | 60631 (Fournitures d'entretien) | - 2 000  |
|     | 6288 ((Autres services ext.)    | - 3 000  |
|     | 61551 (Matériel roulant)        | - 1 000  |
|     | 60612 (Energie-électricité)     | - 2 000  |
|     | 60633                           | - 1 000  |

#### 2016-02

#### II – DECISION MODIFICATIVE n°8 au BP 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

***Dépenses de fonctionnement :***

|     |                                |        |
|-----|--------------------------------|--------|
| 023 | 023 (Vir section investissemt) | 10 555 |
| 011 | 60612 (Energie-électricité)    | 3 065  |
| 066 | 66111 (Intérêts)               | 1 570  |

**Dépenses d'investissement :**

|    |                       |       |
|----|-----------------------|-------|
| 20 | 2031 (Frais d'études) | 4 830 |
| 16 | 1641 (Capital)        | 5 725 |

**Recettes de fonctionnement :**

|    |                                 |        |
|----|---------------------------------|--------|
| 74 | 74127 (Dotation de péréquation) | 10 555 |
| 70 | 704                             | 4 635  |

**Recettes d'investissement :**

|     |                                   |        |
|-----|-----------------------------------|--------|
| 021 | 021 (Virement section exploitat°) | 10 555 |
|-----|-----------------------------------|--------|

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**La séance est close à 22h.**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le onze Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mm ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BRISSE Joseph, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie et GODIN Sandrine.

**Absent** : Mr LUGINBÜHL Fabrice représenté par Mr ANCELIN Olivier

Monsieur BLOND Eric est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

**2016-03**
**I – URBANISME : DEMANDE DE REVISION DE DECISION SUR PROJETS RUE  
PELLETIER**

VU la configuration des constructions existantes dans la Rue Pelletier,

VU le Certificat d'Urbanisme opérationnel n°060 288 14 B0004 délivré positif en Avril 2014

VU la demande de Permis de Construire n°060 288 15 B0002 déposée en Mairie le 15/12/2015

VU la demande de permis de Construire n°060 288 16 B0002 déposée en Mairie le 9/02/2016

VU l'avis négatif rendu par le Préfet en date du 27/01/2016 sur le Permis de Construire n° 060 288 15 B0002

CONSIDERANT que les terrains concernés sont placés en zone urbanisée puisque des constructions sont existantes de chaque côté de la parcelle et en face

CONSIDERANT que les réseaux d'eau et d'électricité sont existants et suffisants ainsi que la voirie

CONSIDERANT la non exploitation à usage agricole de la parcelle depuis près de 10 ans

CONSIDERANT le fait que des constructions sur cette zone permettraient une homogénéité

dans la répartition des habitations

CONSIDERANT que la Commune est dotée de 11 exploitations agricoles dont 8 avec un périmètre de protection et que celles-ci sont réparties sur TOUT le territoire Communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime ne pas comprendre le refus des services d'urbanisme concernant cette demande et au vu de tous les éléments et arguments ci-dessous, DEMANDE une révision des décisions dernièrement rendus sur la parcelle section A n°350 en vu d'autoriser sa division et les futures constructions, ceci dans l'objectif de n notamment permettre d'apporter des effectifs supplémentaires dans notre école.

**2016-04**

## **II – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR AUPRES DE LA PREFECTURE POUR CREATION D'UN LOCAL PERISCOLAIRE**

CONSIDERANT la réforme des rythmes scolaires et donc le passage à 4.5 jours hebdomadaire depuis la rentrée scolaire 2014/2015 ;

CONSIDERANT les effectifs croissants et donc la nécessité de pouvoir aménager un lieu d'accueil et de motricité plus adapté aux besoins des élèves de l'école de GREMEVILLERS ;

CONSIDERANT que les structures actuelles ne permettent pas le bon fonctionnement des activités de motricité des classes de maternelles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE sous condition de subventionnement de réaliser des travaux de création d'une salle d'activités périscolaires ;

ACCEPTE les devis fournis pour un montant total de 35 800 €HT et 42 960 €TTC, par les entreprises suivantes :

|                                  |            |             |
|----------------------------------|------------|-------------|
| EURL MCG (Isolation/Menuiseries) | 25 600 €HT | 30 720 €TTC |
| MARQUIS et FILS (Plomberie)      | 3 500 €HT  | 4 200 €TTC  |
| LABELEC (électricité)            | 6 700 €HT  | 8 040 €TTC  |

SOLLICITE auprès de la PREFECTURE DE L'OISE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 45% des travaux dont le plan de financement pourrait être le suivant :

|                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| DETR            | 16 110 € (45%)         |
| COMMUNE         | 19 690 € (55%)         |
| <b>TOTAL HT</b> | <b>35 800 € (100%)</b> |

**La séance est close à 21h35.**

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mm ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BRISSE Joseph, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice et Mmes DUCHÂTEL Valérie et GODIN Sandrine.

**Absent** : Mr HEVERAET Jacques représenté par Mr BLOND Eric

Monsieur BLOND Eric est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 Février 2016 est adopté à l'unanimité.

## 2016-05

### I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2015, ainsi que le compte de gestion 2015 :

#### **Fonctionnement :**

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Dépenses de Fonctionnement :        | 270 382.86 € |
| Reprise de l'excédent               | 89 652.04 €  |
| Recettes de Fonctionnement :        | 331 632.13 € |
| Recettes globales de fonctionnement | 421 284.17 € |

**Soit un résultat de clôture de Fonctionnement excédentaire : 150 901.31 €**

#### **Investissement :**

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Reprise du déficit:                 | 210 948.68 € |
| Dépenses d'Investissement :         | 287 505.17 € |
| Total des dépenses d'investissement | 498 453.85 € |
| Recettes d'Investissement :         | 431 472.34 € |

**Soit un résultat de clôture de l'investissement excédentaire : 66 981.51 €**

**Soit un résultat de clôture excédentaire : 83 919.80 €**

Monsieur BAILLY Jean-Claude, prend la Présidence, sortie de Monsieur le Maire.  
Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 sont adoptés à l'unanimité.

## 2016-06

### II – SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que sera attribuée une somme globale de **5.000 €**, aux associations suivantes, et répartie comme suit, sur le Budget Primitif 2016 :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| COOPERATIVE SCOLAIRE           | <b>300</b>  |
| ANCIENS COMBATTANTS            | <b>160</b>  |
| COMITÉ DES FÊTES               | <b>2200</b> |
| ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES   | <b>350</b>  |
| A LA BONNE RENCONTRE           | <b>100</b>  |
| LA CLIQUE DE GREMEVILLERS      | <b>150</b>  |
| SC SONGEONS - Club Foot        | <b>150</b>  |
| SPA                            | <b>50</b>   |
| FOYER RURAL JUDO HAND          | <b>150</b>  |
| EMION                          | <b>100</b>  |
| LES BOUTS D'CHOU               | <b>250</b>  |
| PICARDIE VERTE - NATATION      | <b>100</b>  |
| SOCIÉTÉ DE CHASSE GREMEVILLERS | <b>150</b>  |
| SUBVENTIONS DIVERSES           | <b>790</b>  |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>5000</b> |

Le Conseil Municipal décide d'allouer un montant forfaitaire de 25€ aux différents licenciés, âgées de 18ans et moins, des clubs sportifs et associations culturelles.

Ces sommes sont versées sous conditions de présentation des bilans annuels et éventuellement des prévisions.

**2016-07**

### **III – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES**

VU le besoin de financement pour les prévisions budgétaires de l'année 2016,

CONSIDERANT que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 2007,

CONSIDERANT que les opérations d'investissement pour l'année 2016 ne pourront être réalisées que si des recettes supplémentaires interviennent,

CONSIDERANT la défiscalisation pour les particuliers, de la contribution au SIEAB, que la Commune devra dorénavant réglée directement, et, qui doit de fait, être incluse dans les produits attendus communaux,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de procéder à une augmentation de **1.5% du taux des trois taxes au niveau communal** auxquels doit s'additionner le taux de défiscalisation du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB), ce qui donne pour l'année 2016, les taux suivants :

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| TAXE D'HABITATION        | = 17.21% |
| TAXE FONCIERE (bâti)     | = 20.44% |
| TAXE FONCIERE (non bâti) | = 48.99% |
| CFE                      | = 0.00 % |

**2016-08**

### **IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Présentation du Budget Primitif 2016, par Monsieur le Maire :

#### **Section Fonctionnement :**

|                                            |                            |
|--------------------------------------------|----------------------------|
| <b><u>Dépenses de Fonctionnement :</u></b> | <b><u>345 857.00 €</u></b> |
| Résultat d'exploitation reporté :          | 83 919.00 €                |
| Recettes de Fonctionnement :               | 261 938.00 €               |

|                                                  |                            |
|--------------------------------------------------|----------------------------|
| <b><u>Recettes total de Fonctionnement :</u></b> | <b><u>345 857.00 €</u></b> |
|--------------------------------------------------|----------------------------|

#### **Section Investissement :**

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses de l'investissement | 200 319.00 € |
| Solde d'exécution reporté    | 66 981.00 €  |

|                                            |                            |
|--------------------------------------------|----------------------------|
| <b><u>Total de la section dépenses</u></b> | <b><u>267 300.00 €</u></b> |
| <b><u>Recettes de l'investissement</u></b> | <b><u>267 300.00 €</u></b> |

Le Budget Primitif 2016, tel que présenté, est adopté à l'unanimité.

**2016-09**

### **V – AVIS SUR LE SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE MUTUALISATION DE LA CCPV 2016**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme de Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 validant le rapport d'étape relatif au « Schéma de Mutualisation », transmis au Préfet de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 créant :

La plateforme communautaire des moyens et des services (PFMSC),

La plateforme spécifique « gravillonnages »,

La plateforme de dématérialisation des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 autorisant le Président à compléter et conforter le Schéma Communautaire de Mutualisation par :

Le contrôle des hydrants,

La téléphonie,

(Ces deux éléments seront mutualisés sous la forme d'un groupement de commandes.)

Considérant que le Schéma Communautaire de Mutualisation doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes, lesquels disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par avis simple (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable),

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le Schéma Communautaire de Mutualisation de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

## 2016-10

### VI – DEFISCALISATION DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AU BUDGET INCENDIE DU SIEAB

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal la note présentée par le Président du SIEAB, le 9 mars 2016 au Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB) concernant la contribution des communes au budget annexe du SIEAB relatif à la compétence incendie, et à l'intérêt pour les communes adhérentes d'opter pour la défiscalisation totale de leur contribution, eu égard :

à l'évolution du financement de cette compétence dans un avenir proche

à la fin proche des travaux de mise en conformité de la défense incendie

à la fin proche du remboursement des emprunts contractés pour cette opération et à la nécessité d'anticiper, dès à présent, sur les conséquences prévisibles de la loi NOTRe sur le fonctionnement futur du syndicat avec l'exercice obligatoire de la compétence eau potable par les communautés de communes ou d'agglomération auxquelles nous appartenons.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note présentée par le Président du SIEAB au conseil syndical du 9 mars 2016, du montant de la contribution communale à fiscaliser pour 2016 pour la compétence incendie, décide, à l'unanimité, de défiscaliser cette contribution pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal a aussi pris note que cette délibération de défiscalisation sera à reprendre chaque année, dans les 40 jours qui suivront le vote du budget liée à la compétence incendie du SIEAB, conformément aux dispositions de l'article L 5212-20 du Code Générales des Collectivités Locales.

## 2016-11

### VII – MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE de fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document

support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, **annexé à la présente délibération.**

**2016-12**

## **VIII – CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,  
DECIDE la création d'un site internet pour la Commune,  
DECIDE de réserver les noms de domaine « gremevillers.fr » et « commune-gremevillers.fr »,  
DECIDE de demander l'assistance de l'ADICO pour la création de ce site, sachant que l'ADICO restera disponible pour une assistance téléphonique par la suite,  
AUTORISE Mr Le Maire à signer un contrat de création et d'hébergement de site internet avec l'ADICO.

**La séance est close à 22h15.**

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le sept Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mm ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mme DUCHÂTEL Valérie.

**Absent** : Mme GODIN Sandrine représentée par Mr BLOND Eric  
Mr BRISSE Joseph représenté par Mr BERNARDIN Joël

Monsieur BAILLY Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

*Avant l'ouverture de la séance Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :*

***Déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques***

***Facturation des livres perdus ou détériorés de la Bibliothèque***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.*

**2016-13**

## **I – INTERVENTION DE LA CCPV SUR LES ASSAINISSEMENTS : PRISE EN CHARGE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

Que dans le cadre de la garantie décennale des travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs, lorsqu'un problème adviendra sur une installation, la Commune fera une demande d'intervention auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCPV, cette intervention sera facturée à la Commune.

Que dans le cas où la défaillance serait la cause d'un mauvais entretien ou d'une mauvaise utilisation, la Commune procédera à la refacturation au propriétaire.

**2016-14**

## II – PASS PERMIS CITOYEN

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

### 2016-15

## III – PROGRAMME DE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**Considérant** que le SE60 a souhaité engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble de son territoire, validé par délibération de son Conseil syndical en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**Vu** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », telles qu'annexées à la présente délibération.

**Considérant** l'intérêt du déploiement de ce projet sur son territoire communautaire,  
**Valide** le projet de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides sur les communes de Grandvilliers, Formerie, Songeons, Marseille en Beauvaisis et Feuquières, sous réserve que ces communes se prononcent favorablement et transfèrent la compétence au SE60.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette opération.

### 2016-16

## IV – FACTURATION DES LIVRES OU DVD DE LA BIBLIOTHEQUE PERDUS OU DETERIORES

Le Conseil Municipal,

Considérant les soucis réguliers et récurrents rencontrés avec certains adhérents,

Décide qu'après 2 rappels ayant été adressés auprès des adhérents dans le cadre d'œuvres empruntées non restituées ou détériorées, le rachat sera proposé à l'adhérent, dans le cas d'un refus de sa part, l'œuvre sera systématiquement rachetée par la bibliothèque avant d'être refacturée, à l'emprunteur, par le biais d'un titre de recette.

Décide que le fonctionnement sera le même pour les emprunts scolaires puisque les enseignants font signer une autorisation d'emprunt aux responsables légaux des élèves en début d'année.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Un projet de « Boîtes à livres » dans le cadre de la Bibliothèque Municipale en partenariat avec la CCPV.
- Les Conseillers Municipaux aimeraient que leur soit proposée, une réunion de présentation animée par la CCPV, du projet de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur Le Maire va se rapprocher de la personne concernée à la CCPV afin d'organiser cette rencontre.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour participer à l'opération brioche, organisée en partenariat avec l'APEI, qui aura lieu les 6, 7 et 8 Octobre 2016.
- TRAVAUX : présentation d'un devis pour la remise en état de la voirie communale et d'un autre pour la création d'un puits d'infiltration à la mare de Frétoy.

**La séance est close à 22h45.**

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt septembre 2016, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

**Etaient Présents** : M. ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie.

**Absent** : Mme GODIN Sandrine représentée par Mr ANCELIN Olivier  
Mr BRISSE Joseph représenté par Mr BLOND Eric

Madame DUCHATEL Valérie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

*Avant l'ouverture de la séance Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :*

***Achat de miroirs routiers pour revente aux particuliers de la Commune***

***Choix des entrepreneurs pour le local périscolaire***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.*

### **2016-17**

#### **I – DECISION MODIFICATIVE n°1 AU BP 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, afin de pouvoir procéder à une annulation de titre de l'année 2015 et au paiement de la contribution 2016 au Syndicat des Eaux de l'Agglomération Beauvaisienne, de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

#### **Dépenses de FONCTIONNEMENT :**

|                    |                                             |              |
|--------------------|---------------------------------------------|--------------|
| Chap 67 art 673    | Titres annulés (sur ex. antérieurs)         | + 4 541.00€  |
| Chap 65 art 6554   | Contribution aux organismes de regroupement | + 27 710.00€ |
| Chap 011 art 61523 | Voies et réseaux                            | - 32 251.00€ |

### **2016-18**

#### **II – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE MORVILLERS-GREMEVILLERS-OMECOURT**

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, à effet au 6 Septembre 2016, d'approuver la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat de Regroupement Scolaire de MORVILLERS-GREMEVILLERS-OMECOURT, comme suit :

*Article 3 : Le siège social est fixé à la Mairie de GREMEVILLERS. Les fonctions de receveur du syndicat sont assumées par le receveur de la Trésorerie de FORMERIE.*

## **2016-19**

### **III – ETUDE ACQUISITION DE TERRAIN**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal.

La Commune il y a de cela plusieurs années, avait conclu devant notaire un bail emphytéotique avec Mr Jean BEAUDOIN afin de pouvoir installer une réserve incendie sur une parcelle lui appartenant et étant située à Choqueuse, à hauteur du 1, Route de Picardie. Aujourd'hui la Commune a besoin de faire installer un nouveau transformateur électrique afin de renforcer l'alimentation de Choqueuse, et celui-ci ne peut être installé que sur cette même parcelle.

Le bail convenu à l'époque ne convenant plus pour ce genre d'opération, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient maintenant, d'acquérir définitivement cette parcelle.

Pour ce faire, il informe le Conseil Municipal, qu'à l'époque de la signature du bail emphytéotique avec Mr Jean BEAUDOIN il avait été envisagé de réaliser un échange entre la parcelle, objet du bail et une parcelle communale située entre le 2 et le 4 Rue Alexis Maillot à Choqueuse, celles-ci étant à peu près équivalentes en superficie et en valeur.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son accord afin de pouvoir proposer aux conjoints BEAUDOIN cet échange et dans le cas où ceux-ci seraient d'accord, de pouvoir faire appel à un géomètre afin de faire borner le terrain communal et de signer, devant Notaire, tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cet échange.

## **2016-20**

### **IV – COMMANDE GROUPEE DE MIROIRS DE CIRCULATION ROUTIERE**

VU la demande de plusieurs riverains souhaitant faire l'acquisition à moindre coût de miroirs routiers,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

Décide que l'achat d'un miroir sera proposé aux Administrés de la Commune, et qu'après réponse des personnes intéressées la Commune procédera à la commande groupée afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels.

Décide que le prix unitaire sera facturé sous forme de titre de recette à chaque acquéreur.

## **2016-21**

### **IV – CHOIX DES ENTREPRENEURS LOCAL PERISCOLAIRE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal des devis réalisés par des Entrepreneurs dans le cadre de l'aménagement d'un local périscolaire sur le site scolaire de Grémévillers. Il s'agit de transformer l'ancien local des Sapeurs-Pompiers.

Monsieur Le Maire, rappel au Conseil Municipal, que dans le cadre de cette opération, une Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (subvention) a été accordée par la Préfecture de l'Oise, à hauteur de 45% d'un montant maximum de 35 800€ HT, soit 16 110€ HT.

Après avoir étudié les différentes propositions le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres décide de retenir :

|                          |                     |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Menuiserie : Ent THIRION | 16 138.01€HT        | 19 365.61€TTC        |
| Maçonnerie : Ent LEMITRE | 7 124.25€HT         | 7 836.67€TTC         |
| Plomberie : Ent COURTOIS | 3 672.10€HT         | 4 406.52€TTC         |
| Electricité : Ent IDELEC | 8 309.00€HT         | 9 970.80€TTC         |
| <b>TOTAL</b>             | <b>35 243.36€HT</b> | <b>41 579.60€TTC</b> |

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La proposition de chiffrage par le SE60 pour le remplacement des lampes d'éclairage public par des LED

L'approbation de la modification des statuts du SE60

Des courriers à adresser à certains particuliers afin de leur demander de procéder à la taille de leurs haies

La plainte pour dépôt sauvage d'ordures ménagères et de gros électro-ménager à côté de la déchetterie.

La mise en place des panneaux STOP et des arrêtés qui va intervenir dans les jours à venir

Vu la vitesse excessive, après discussion et après avoir envisagé plusieurs solutions dont certaines ne sont pas réalisable, le Conseil Municipal décide la création de trois « zones 30 » aux abords des principaux arrêts de car et de l'Ecole afin de garantir la sécurité des enfants. Monsieur le Maire réalisera les Arrêtés de circulation nécessaires et procédera à la commande des panneaux

**La séance est close à 23h10.**

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le deux décembre 2016, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

**Etaient Présents** : M. ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie et GODIN Sandrine.

**Absent** : Mr BLOND Eric représenté par Mr ANCELIN Olivier

Mr BRISSE Joseph représenté par Mr BERNARDIN Joël

Madame DUCHÂTEL Valérie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

*Avant l'ouverture de la séance Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :*

***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour travaux de voirie  
Remplacement de l'ensemble des lanternes existantes par des lanternes LED et  
pose de 3 horloges astronomiques***

***Demande de subvention sur réserve parlementaire pour l'achat de radars  
pédagogiques***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.*

## **2016-22**

### **I – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE DU MANOIR ET RUE SAINT REMY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu l'état des voiries communales Rue du Manoir à Frétoy et Rue Saint Rémy des travaux d'aménagement s'avèrent nécessaires, dans ce cadre des devis ont été présentés par la société Ramery dont les montants sont les suivants :

Rue du Manoir 69 123.50 € HT et 82 948.20 € TTC  
Rue Saint Rémy 25 349.28 € HT et 30 419.14 € TTC

Cet investissement pourrait faire l'objet d'une subvention à hauteur de 37% du montant total HT de la part du Conseil Départemental de l'Oise.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

|                                               |                     |
|-----------------------------------------------|---------------------|
| Subvention du Conseil Général de l'Oise (37%) | 34 954.92 €         |
| Participation communale                       | 78 412.42 €         |
| <b>TOTAL TTC</b>                              | <b>113 367.34 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la contexture du projet des travaux telle que définie ci-dessus,

ADOpte le plan de financement proposé,

SOLLICITE à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux le plus élevé possible;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

PREND l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée et pour ce faire, d'inscrire la budjet au Budget Primitif de l'année 2017.

## **2016-23**

### **II – DISSOLUTION DU CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute les communes de 1500 habitants et plus. Il est facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre le CCAS.

Les fonctions des membres du CCAS prendront fin au 31 décembre 2016, par ailleurs les membres extérieurs conserveront un rôle consultatif.

Le conseil municipal exercera directement les compétences du CCAS dissous.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune, ainsi que tous les biens mobiliers et immobiliers éventuels.

**2016-24**

### **III – REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES LANTERNES LED + 3 HORLOGES ASTRONOMIQUES A POSER**

**VU** la nécessité de procéder à la Rénovation Eclairage Public dans la Commune de GREMEVILLERS et les Hameaux de Choqueuse et Frétoy

**VU** le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 12 Octobre 2016 s'élevant à la somme de 136 900.85 euros (valable 3 mois)

**VU** le montant prévisionnel de la participation de la Commune de 40 354.64 euros (avec subvention)

**VU** les statuts du SE60 en date du 29 Novembre 2013

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder à la rénovation de l'Eclairage public

**DEMANDE** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux

**ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

**INSCRIT** les sommes qui seront dues au SE60 au Budget Communal de l'année 2017, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint

**PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

**PREND ACTE** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux. **ADOpte** le plan de financement proposé,

**2016-26**

### **IV – DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'ACHAT DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES**

**VU** le code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

**Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que,**

**CONSIDERANT** la vitesse souvent excessive dans la traversée communale sur la RD930, et dans les rues du bourg et des hameaux, créant un réel danger pour les Riverains,

La Commune à décider de procéder à l'achat de deux radars pédagogiques, afin d'encourager les véhicules à ralentir.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum de 50% et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 6 474.00 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Réserve parlementaire : 3 237.00 €
- Autofinancement communal : 3 237.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** décide à l'unanimité, d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus et de solliciter une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2017.

**IV – CREATION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

Article 1er:

D'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus.

Article 2:

D'autoriser M le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3:

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Vœux du Maire qui auront lieu le 13/01/2017 à 19h00

Une demande d'aménagement d'un chemin rural, qui sera étudiée suite à l'obtention de devis

Un courrier qui sera adressé au propriétaire d'un chien errant dans la Rue du Manoir à Frétoy

Le courrier d'une Administrée concernant la vitesse excessive dans la Rue de l'Argilière à Grémévillers

Un courrier type qui sera déposé dans les cahiers des élèves de Grémévillers afin de rappeler aux parents que le stationnement et la vitesse sont réglementés aux abords de l'école

Le projet d'embellissement du transformateur électrique de Frétoy

**La séance est close à 23h10.**

## Le Comité des Fêtes



C'est avec un sentiment perpétuel d'animer et faire vivre le village que les membres du comité des fêtes de Grémévillers, petite équipe bénévole a pour objectif principal de divertir les grands et petits de la commune. L'association ne serait rien sans ces précieuses aides que sont les membres actifs. Les personnes intéressées pour aider et participer aux activités sont invitées à nous contacter.

Nous serions heureux de les accueillir au sein du groupe.

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra **le vendredi 20 janvier 2017 à 20H salle de la mairie**

Nous vous attendons nombreux.

**Ordre du jour** :      Bilan moral et financier  
Révision des statuts  
Élection des membres du bureau  
Programme des activités 2017

Nous vous informons que des postes de membres du bureau sont à pourvoir, l'association a besoin de personnes pour perdurer.



Le comité des fêtes a mis en place la rédaction de 2 bulletins INFO distribués fin de chaque semestre de l'année en cours. Ce bulletin résume en quelques lignes et en images les grands moments des manifestations et fêtes, proposés tout au long de l'année grâce au dynamisme des membres.

*Un Souhait ?*

*Une idée ?*

*Une remarque ?*

Toute l'équipe est ouverte a toutes propositions .Envoyé nous vos idées à l'adresse suivante : [cdf.gremevillers@gmail.com](mailto:cdf.gremevillers@gmail.com)



### **RECHERCHONS !!!**

Des personnes qui pourraient maquiller les enfants pour l'animation de mardi gras prévue en mars 2017.

Des personnes qui pourraient confectionner un épouvantail pour mettre sur le bûcher de bois lors du feu de st Jean.

Nous contacter !!!

## **COMPTE RENDU DES MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE 2016**

Une chasse aux œufs

Vide grenier

Repas champêtre le 13 juillet

Sortie annulée sur la ville de Reims

Décoration de sapins de Noël suivi de son goûter

## **PROJET DES ANIMATIONS 2017 (sous réserve de la réélection des membres)**



### **Dimanche 5 mars 2017**

MARDI GRAS, Après-midi défilé, déguisement, maquillage suivi de son goûter de crêpes. Petits et grands pourront venir avec leur propre déguisement ou se faire maquiller et déguiser par le comité des fêtes.



### **Dimanche 21 mai 2017 :**

Le 3<sup>ème</sup> week-end de mai est traditionnellement celui de notre brocante annuelle, organisé place de l'église.

Tarif 1 €/ 3m + 1€ au mètre supplémentaire.



### **Date non déterminée**

Cette année un feu de St Jean prendra la place du feu d'artifice accompagné de son repas FERMIER.



### **SOIRÉE CHOUCROUTE**

### **SOIRÉE CABARET**

2 propositions ont été suggérées par les habitants de la commune. Nous prenons en compte leur demande et faisons une étude de chaque proposition afin de les organiser.

## *L'Association des parents d'élèves*

L'Association des Parents d'Elèves de Morvillers, Grémévillers et Omécourt finance en totalité ou en partie des projets pédagogiques pour les enfants scolarisés dans les écoles du regroupement scolaire.

Grâce aux bénéfices des différentes manifestations l'APE finance tous les ans un voyage scolaire pour toutes les classes. Elle achète également différents matériels pour les écoles comme des structures, des livres, des vélos etc.

L'assemblée générale du 30 septembre dernier a élu au bureau de l'association les membres suivants:

- Madame Fabienne SAVARY, Présidente (Morvillers),
- Madame Mélanie BEAUDOIN, Vice-Présidente (Choqueuse),
- Madame Vanessa BOULLET, Trésorière (Morvillers),
- Madame Marie BREUT, Trésorière – Adjointe (Fretoy),
- Madame Audrey TORCHY, Secrétaire (Morvillers),
- Madame Audrey CARON, Secrétaire – Adjointe (Morvillers).

Une vente de chocolat « Jeff de Bruges » a eu lieu en decembre 2016.

Le loto des écoles sera organisé le 25 mars 2017 à partir de 20h à la salle polyvalente de Morvillers.

La kermesse aura lieu le Samedi 24 juin 2017 à Grémévillers

L'association vous invite à ces différentes manifestations, votre participation permettra à l'APE de poursuivre ses actions en faveur des enfants.

L'association fait appel à toutes les bonnes volontés pour participer à l'organisation des différents événements et/ou proposer des actions pour les écoles.

Les membres du bureau remercient toutes les personnes qui peuvent soutenir l'association, soit par leur aide, soit par la donation d'un lot ainsi que les mairies pour la réalisation des photocopies et pour le prêt des salles.

Nous renouvelons nos remerciements à M. LE BLEVEC Cyril qui anime le loto gracieusement ainsi que Mr AUBRY et son équipe pour la mise en place et la tenue du stand paint ball gracieusement lors de la kermesse.

**Nous vous donnons rendez-vous**  
**Le Samedi 25 Mars pour le LOTO à MORVILLERS**  
**et le Samedi 24 juin pour la KERMESSE à GREMEVILLERS**

## *Le Bouquet de Plumes* **Bibliothèque Municipale de GREMEVILLERS**

*Nous vous proposons ici des résumés de livres que nous avons beaucoup appréciés et que nous souhaitons partager.*

*Nous n'avons pas la prétention de nous dire critiques littéraires, alors il s'agit juste de quelqu'un parmi d'autres qui exprime ce qu'il a ressenti au cours d'une lecture.*

*Cette rubrique est ouverte à tous, nous restons à votre disposition si vous aussi vous souhaitez vous exprimer sur un ouvrage, récent ou non, que vous avez particulièrement aimé.*



### ***De force / Anne GIEBEL***

Roman Adulte (E.AREVALO)

Quand les blessures de l'enfance trouvent un responsable et que la vengeance devient un moteur existentiel pouvant mener jusqu'aux pires manipulations, voire la destruction des autres ... et de soit.

Comme habituellement avec Karine GIEBEL, on se retrouve dans un univers tourmenté et plein de surprises que l'on a du mal à abandonner avant le dernier mot de la dernière page.

### ***Miss Peregrine et les enfants particuliers / Cassandra JEAN et Ranson RIGGS***

Bande dessinée Ado / Adulte (E.AREVALO)

Un enfant Juif Polonais, s'est réfugié durant la seconde guerre mondiale dans un orphelinat dirigée par Miss Peregrine Faucon.

Là bas, il a rencontré des enfants aux capacités surnaturelles et extraordinaires.

Alors qu'il est devenu vieux, il raconte cette période à son petit-fils de 15 ans. Celui-ci croit d'abord à un conte inventé de toutes pièces par son grand-père, jusqu'au décès de ce dernier.

Le jeune homme va découvrir un courrier qui va bouleverser totalement sa vie et l'emmener vers un pèlerinage sur les traces de son grand-père et de ses merveilleux amis.

S'en suivront un grand nombre d'aventures et de monstres à combattre ...

### ***Trois jours et une vie / Pierre LEMAÎTRE***

Roman Adultes (N.PATINIER)

Comment vivre lorsqu'à 12 ans on a tué par accident un jeune garçon ? Trois jours qui vont faire basculer la vie d'Antoine. Angoisse d'être dénoncé, effroyable tempête qui risque de faire réapparaître le corps.

Roman d'une efficacité glaçante.

A découvrir également : « Au revoir là-haut » 2013 (du même Auteur)

*A La Découverte de nos entrepreneurs :*  
*ETABLISSEMENT NOLLET Samuel*

ETABLISSEMENT  
**NOLLET** SAMUEL  
29, rue Marquant  
60380 MORVILLERS  
[www.nollet-fioulgranules.fr](http://www.nollet-fioulgranules.fr)  
☎ **03 44 82 33 01**  
[nollet.samuel@wanadoo.fr](mailto:nollet.samuel@wanadoo.fr)  
**Fioul - GNR - Gasoil - AdBlue**  
**Charbons - Gaz - Granulés de bois**  
**Lubrifiants - Matériels Pétrolier**  
*"L'énergie est notre avenir, économisons-la!"*

Les établissements NOLLET interviennent dans le domaine des ventes de combustibles, fioul, gasoil, granulés de bois, huiles, AD BLUE depuis de 40 ans !

L'entreprise ouvre ses portes en 1968 dirigé par M. et Mme NOLLET Bernard. Samuel et Peggy Nollet reprennent l'entreprise en 2001 et ne cesseront d'innover avec l'apparition des granulés de bois en 2010, la vente de l'Ad Blue en 2014 et l'ouverture de la station-service à Grémévillers en 2016.

En effet, suite à la fermeture de la station-service de SONGEONS, M. et Mme Nollet décident de combler le manque de pompes à essences dans le secteur. Après 6 mois de travaux intense, cette station appelé CLID express est mise en service en Avril 2016 en bordure de la D930 à Grémévillers. Elle met à disposition du Gasoil, du Sans plomb 95 et 98 ainsi que de l'ADblue 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Accueillant une cinquantaine de véhicule par jour, c'est un pari réussi pour les établissements Nollet qui remercient la commune d'avoir accepté ce projet sur son territoire.

Les références :

Téléphone : 03 44 82 33 01

Email : [nollet.samuel@wanadoo.fr](mailto:nollet.samuel@wanadoo.fr)

Site internet : [www.nollet-fioulgranules.fr](http://www.nollet-fioulgranules.fr)

## Le Quizz



Ce quizz a été proposé au repas du CCAS.

|                                                                            |       |       |       |
|----------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| A) En 1806, Grémévillers comptait combien d'habitants ?                    | 715   | 742   | 686   |
| B) En 2016, la population de la commune est de ?                           | 410   | 432   | 445   |
| C) Quelle est l'altitude maxi à Grémévillers ?                             | 187   | 140   | 220   |
| D) Quelle est la surface de la commune en hectares ?                       | 650   | 690   | 720   |
| E) Quelle est la densité en habitants au Km <sup>2</sup> ?                 | 63    | 64    | 65    |
| F) Quel est le nombre d'habitants de CCPV ?                                | 33600 | 34500 | 35000 |
| G) Quelle est la longueur totale de chemins communaux ?                    | 14535 | 15998 | 16500 |
| H) Combien d'agriculteurs exploitent et dont le siège est sur la commune ? | 10    | 12    | 11    |
| I) Combien de Noms figurent sur le monument aux morts du cimetière ?       | 20    | 27    | 35    |
| J) En quelle année, le café de Madame Dehodeng, a-t-il fermé ?             | 1998  | 2005  | 1997  |

A : 742 ; B : 445 ; C : 187 ; D : 650 ; E : 64 ; F : 34500 ; G : 15998 ; H : 11 I : 27 ; J : 1998

Pour les plus anciens d'entre nous, vous êtes-vous retrouvés ?  
Pour les plus jeunes, avez-vous reconnu un parent, un voisin ?  
Vous trouverez ci-dessous les noms de toutes les personnes de la photo.

**La 1<sup>ère</sup> rangée du haut :**

Daniel DUPUIS, Daniel BRETON, Denise DURIER, Jacques HEVERAET, Michel BRETON, Nicole SILLIER, Françoise HERTOUX, Jacqueline DUBUS, Colette GOSSET, Gérard HORCHOLLE, Joany LEGRAND, Denise JUZIEU, Marcel SILLIER, Nicole LEGENDRE, Alice RONDEAU.

**Le 2<sup>ème</sup> rang du haut :**

Claudine HOUET, Denise HEVERAET, Jean-Claude DUPUIS, Didier DURIER, René HEVERAET, Gilbert DURIER, Jeanne-Marie DEWANKELE, Béatrice GOSSET, Marie-José HERTOUX, Thérèse VERIN, Jean-Michel DUPUIS, Francis LEGENDRE, Jean-Claude BAILLY, Christian HOUET, François DEWANKELE

**Le 3<sup>ème</sup> rang du haut :**

Léonce THIROUX, Daniel WALLIN, Guy VERIN, Louissette DESCROIX, Didier HORCHOLLE, Daniel DREUMONT, Gilbert VERIN, Marie-Odile DURANT, Gérard DUBUS, José IBERT, Monique HERTOUX, (?) WALLIN, Pierre BEAUDOIN, François DUPUIS, Evelyne THIROUX, Régis DURIER.

**Le dernier rang du bas :**

Martine HERTOUX, Francis IBERT, Francis DUBUS, Gérard GORENFLOS, Thérèse DEWANKELE, Daniel LEGENDRE, Anne-Marie BAILLY, Maryse HERTOUX, Charly DEHODENG, Denis IBERT, Patrick SILLIER, Anne-Marie DESCROIX, (?) WALLIN

Les instituteurs M. et Mme HORIAUX

Merci à Anne-Marie THUILLIEZ pour la fourniture de la photo.

Si vous avez des photos de Grémévillers,  
Si vous avez une photo d'un événement qui s'est passé sur notre commune.  
Si vous souhaitez que l'on parle d'un sujet en particulier.  
La commission serait heureuse de travailler sur le sujet. Nous restons à votre écoute.